



Le Chiffre Déchaîné

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes n°150

Négociations sur la formation, l'égalité professionnelle et les conditions de travail avec le patronat des experts et CAC : Circulez, il n'y a rien à voir

La CPPNI des Experts-Comptables et Commissaires aux comptes s'est réunie le 4 septembre 2020 avec un ordre du jour plus que dense puisqu'ont été abordés 3 négociations d'accord très importantes et complexes :

L'échec de la négociation de l'accord de formation et le lancement des négociations sur l'égalité professionnelle et sur les conditions de travail.

1. Après avoir proposé à signature un accord qui n'est pas grand-chose d'autre que le code du travail et s'être ému de ne pas trouver de signataire, le patronat a bien dû se résigner à entériner l'échec de cette négociation. Mais vu les métiers de la profession, ne pas avoir d'accord sur la formation est problématique. Il est donc prévu de revenir sur ce point en octobre. Bien évidemment, nous réaffirmerons nos revendications sur lesquelles le patronat n'entendait rien concéder :

- Revoir les niveaux de rémunération des alternants sur la base des minima conventionnels.

- Refus du contrat de professionnalisation expérimental : l'intérêt n'a pas été démontré et surtout le résultat est nul pour le salarié (aucune qualification, aucune sécurité quant à son employabilité et à son évolution professionnelle).

- Abondement des comptes personnels de formation (CPF) et CPF de transition :

- Nous refusons que le financement des formations, et notamment celles qui sont utiles et acceptées par l'entreprise, repose, même en partie, sur les salarié.e.s. Les abondements, refusés pour le moment par le patronat, sont un préalable à la discussion. Le patronat doit aussi consentir à un aménagement du temps de travail (formation en tout ou partie sur le temps de travail, octroi de congés...) pour permettre au salarié de suivre sa formation ;

- Dans la même veine, le CPF de transition doit faire l'objet d'une refonte totale, pour s'assurer que les salariés puissent suivre les formations nécessaires à leur reconversion en mobilisant tous les dispositifs, avec les abondements nécessaires.

2. Nous avons débuté la négociation sur l'égalité professionnelle. Partant des résultats des derniers travaux sur les facteurs de constitution des écarts entre les femmes

et les hommes, nous avons commencé clairement à mettre sur la table les deux facteurs qui, selon nous, conduisent aux différences de traitement entre les femmes et les hommes : la parentalité et son exercice d'un côté, et l'évolution professionnelle, c'est-à-dire les promotions de l'autre. Ce sujet n'en est qu'à ses débuts, et, pour le moment, le patronat ne s'est pas avancé sur le sujet. Mais nous avons d'ores et déjà fait savoir que selon la CGT :

L'accord devait imposer une évaluation régulière des écarts pour l'ensemble des salariées et prévoir des mesures correctives pour corriger les écarts de rémunération. Corriger les écarts ne suffit pas. Il faut intervenir sur ce qui les produit et donc prévoir des dispositifs qui intègrent la question de la parentalité d'un côté mais aussi l'accès aux promotions de l'autre.

3. Enfin, nous avons débuté la négociation sur les conditions de travail. Et le point de départ n'est pas glorieux : le préambule du patronat lors de la réunion visait surtout à limiter la responsabilité de l'employeur en nous expliquant qu'en dehors du bureau c'est-à-dire pendant les déplacements chez le client, l'employeur n'avait que peu de contrôle. La grande classe ! En clair, selon le patronat, les conditions de travail relèvent autant de la responsabilité de l'employeur que de celle des salariés. En outre, la négociation interprofessionnelle qui a lieu en ce moment pour l'ensemble des salariés les motive à surtout ne pas trop se presser sur le sujet. Surréaliste ! Entre la crise sanitaire, la surcharge chronique dans certains cabinets, l'extension des horaires et l'intensification du travail, il est impensable de ne pas se pencher sur le sujet.

Les conditions de travail touchent à de nombreux domaines de la vie au travail et vont demander de se pencher sur nombre de sujets. Aussi, la CGT a proposé de commencer par traiter l'actualité avec la crise sanitaire dans un premier temps et dans un second, de traiter des conditions de travail avec pour point de départ, la question de la surcharge de travail et son corollaire, le temps de travail.

La CGT se battra pour porter ses revendications et lutter pour les droits des salariés, améliorer leurs conditions de travail et plus particulièrement ici pour accroître leurs accès à une formation professionnelle.

Ensemble en grève et en manifestation le 17 septembre 2020

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Experts-Comptables »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

